



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyriil DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00323
Rapport n°69 - SPL AER – rapport de l' élu administrateur – 2023

SPL AER – rapport de l' élu administrateur – 2023

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	28/08/2024	Favorable
Commission n° 1	06/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

GBM est actionnaire à 0,5 % de la SPL Agence Économique Régionale (AER BFC).

L' élu représentant GBM en conseil d'administration est M. BODIN. Les EPCI actionnaires minoritaires de la SPL - dont GBM - sont regroupés dans une assemblée spéciale, dont M. BODIN est représentant au conseil d'administration.

La SPL a connu un niveau d'activité normal en 2023. Elle est dépendante à 95 % des marchés de la Région BFC. Sa situation financière est saine. Il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

En respect du CGCT et du décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels, M. BODIN, élu représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Agence Économique Régionale AER, présente au conseil communautaire le rapport annuel de cette SPL au titre de 2023.

Les données sont issues du rapport de gestion, du rapport sur la gouvernance d'entreprise et du rapport annuel des élus présentés en assemblée générale d'AER le 6 juin 2024.

Son objet social (extrait des statuts) est le suivant :

La société a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien, le développement économique et l'attractivité du territoire, et d'en assurer la promotion économique.

Son siège social est situé à la Maison de l'Économie à Besançon, mais l'agence est présente sur les deux sites de Besançon et Dijon.

I. Activité

A/ Les axes de travail et les missions de l'AER

L'AER BFC a aujourd'hui pour principales missions d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation, d'éco-conception, de transition énergétique et de promouvoir l'attractivité économique de la région, en soutenant la politique de développement économique dans les territoires.

L'activité s'articule autour de 5 pôles métiers et 1 pôle ressources :

- Pôle développement économique par filières et par territoires ;
- Pôle Innovation et transition écologique ;
- Pôle Intelligence économique et territoriale ;
- Pôle Prospection et Promotion, en France et à l'International ;
- Pôle Attractivité et marketing territorial.

Le pôle Ressources est en charge de la gestion administration et financière de l'AER.

A travers les marchés confiés par la Région BFC et les EPCI membres, l'AER contribue à mettre en valeur et promouvoir l'attractivité du territoire régional sur la base d'une prospection ciblée par secteur et par pays : participations à 27 salons en France, 10 missions à l'étranger.

L'AER développe de nouveaux modes de prospection : présence importante sur les réseaux sociaux, réalisation de 12 brochures (un territoire et son ambassadeur), participation à l'organisation des Talents du Luxe et de la Création à Paris.

Un enjeu majeur développé par la Région BFC et accompagné par l'AER est le soutien à l'innovation et la transition écologique : organisation de « créer demain pour innover » sur le thème de l'innovation au service de la résilience (442 participants), organisation du 1^{er} Prix Innov'BFC, ingénierie de projets d'innovation (61 PRESTA'INNO). Par ailleurs, 60 projets d'entreprises sont suivis en transition écologique (éco-conception) et 24 entreprises sont accompagnées dans leurs projets d'énergie renouvelable (mission EnRR).

Enfin, l'AER apporte son appui aux acteurs économiques par la tenue d'un observatoire économique, d'une veille économique sur les sociétés à enjeux avec un fort potentiel de développement, et d'un suivi du foncier d'activité et immobilier d'entreprises (observatoire du Foncier Economique en Région BFC – OSER BFC).

B/ Marchés Région BFC et EPCI

Pour rappel, s'agissant d'une Société Publique Locale, l'AER travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Le montant des marchés avec la Région en 2023 s'établit à 4 275 126,20 €, soit 95 % du chiffre d'affaires.

Les marchés confiés par les EPCI sont en progression avec un chiffre d'affaires de 149 634 €.

C/ Perspectives et gestion des risques

L'AER entend poursuivre son développement sur plusieurs pistes : diversifier son chiffre d'affaires d'une part via les EPCI, d'autre part en répondant à d'autres directions métiers de la Région BFC, développer l'offre de service auprès des actionnaires, améliorer ses processus internes, veiller à atteindre et améliorer ses indicateurs de performance.

Par ailleurs, l'AER a lancé une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en 2023 afin de mener une politique QRSE (Qualité & RSE) en 2024 dans l'objectif d'une labellisation (5 axes stratégiques et 15 enjeux).

II. Vie sociale

A/ Ressources humaines

Fin 2023, l'AER compte 42 salariés, comme en 2022, malgré un turn-over important (10 départs).

Le contrôle URSSAF sur les années 2020-21-22, s'est terminé par un reversement par l'Urssaf de 8 k€.

Le contentieux avec un ancien cadre de l'entreprise, favorable à l'AER en Cour de Cassation en 2022, est toujours en cours (un recours est possible jusqu'en novembre 2024).

B/ Données juridiques – Gouvernance

L'année 2023 a vu l'entrée au capital de 10 communes et EPCI, par cession d'une part sociale chacun par la Région BFC. Au 31/12/2023, le capital de la SPL est donc détenu par 84 actionnaires publics : la Région Bourgogne Franche-Comté majoritaire et 83 communes & EPCI.

La répartition du capital de la SPL AER, d'un montant de 1 000 000 €, et des sièges en Conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part dans le capital	Nb de sièges en Cadm°	Désignation des administrateurs
Région BFC	58,00%	11	JC LAGRANGE A.MARTHEY Mme L.MARTINEZ P.MOLINOZ N.SORET E.OTERNAUD P. BLIN G.GORDAT F. PONCET JP SAULNIER-ARRIGHI T, LUTZ
83 EPCI <i>dont GBM</i>	42,00% <i>0,50%</i>	7 sièges pour les représentants de l'assemblée spéciale	N.BODIN Mme REPUBLIQUE V.CHAUVET P.DESSAUNY D.KLEIN M.QUINET Mme JUBAN 1 invité permanent : CA Vesoul C.BOURGEOIS
total	100%	18	

Les 83 EPCI minoritaires sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale dans laquelle siège GBM. Cette assemblée étudie les dossiers préalablement au conseil d'administration. Elle est présidée par Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE (CA Grand Dole).

Le Conseil d'administration intègre également 11 censeurs : CCI BFC, CMA Régionale BFC, BPI France, Université BFC et les sociétés ONCODESIGN, MATAWAN, Groupe MAILLARD Industrie, Groupe MOMENTUM, GILSON & Services, ISOLA Composites et l'ADEME.

Le conseil d'administration du 9 février 2017 a acté la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général mandataire social.

Le conseil d'administration du 21 décembre 2023 a validé l'élection de M. Jean-Claude LAGRANGE à la Présidence de la SPL et installé les 11 représentants de la Région BFC au conseil d'administration de la SPL.

La Directrice Générale est Mme ABRAHAMSE-PLEUX.

Les administrateurs et les censeurs ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction.

Les instances de la SPL ont été réunies ainsi en 2023 : 4 Comités de Contrôle Analogue, 4 Assemblées Spéciales, 4 Instances Economiques Régionales, 4 Conseils d'Administration, 2 Commissions d'appels d'offres, 1 Assemblée générale ordinaire.

Il n'y a plus aucun contrôle extérieur en cours à la SPL.
 Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2023.
 La SPL n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

C/ Contrôle analogue

En respect des dispositions réglementaires pour une SPL, il est instauré un contrôle analogue. Le Comité de Contrôle Analogique (CCA) est composé de 87 membres issus des services du Conseil régional et des services des EPCI actionnaires sous la présidence d'Olivier RITZ, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Stratégie au Conseil régional. Le processus de gouvernance est régulier et est assuré par des réunions en amont des conseils d'administration et des assemblées spéciales. Le CCA émet des avis techniques remontés à chaque conseil d'administration.

D/ Filiales

Afin d'être associée aux instances des entreprises à enjeux du territoire, la politique de la SPL AER est d'acquérir une action dans un certain nombre de sociétés cotées en Bourse présentes sur le territoire régional. La SPL détient ainsi un volume de 107 actions dans 65 sociétés. Il n'existe aucun risque financier pour l'AER lié à ces participations.

E/ Conventions règlementées

Aucune convention règlementée (portant sur des contrats conclus hors activité normale entre la SPL et ses actionnaires ou ses dirigeants) n'est signalée dans le rapport du commissaire aux comptes.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2023 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes. Au 31 décembre 2023, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF en K€	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	40	62	Fonds propres	1 456	1 412
Stocks	0	0	Provisions	405	551
Créances	2 139	2 621	Emprunts	0	0
Liquidité	1 687	1 648	Dettes d'exploitation	2 005	2 368
TOTAL Actif net	3 866	4 331	TOTAL Passif	3 866	4 331
PRODUITS en K€	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES en K€	31/12/2023	31/12/2022
chiffre d'affaires	4 425	4 605	achats et services	1 739	1 989
subventions	2	10	impôts et charges de personnel	2 729	2 721
Reprise amort et prov ^p	43	76	dot ^o amort et prov ^p	32	21
autres produits	51	49	autres charges	21	19
résultat d'exploitation	0	-10			
produits financiers	37	8	charges financières	0	0
produits exceptionnels	93	243	charges exceptionnelles	85	210
total produits	4 651	4 991	Total charges	4 607	4 960
Resultat net	44	32			

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région Bourgogne Franche-Comté, principal commanditaire. Ainsi, la Région représente la quasi-totalité des créances.

Le passif intègre une provision pour indemnité de fin de carrière de 124 K€ (calcul réglementaire).

La SPL n'est pas endettée.

La situation de trésorerie, le niveau des fonds propres et les ratios bilanciels sont satisfaisants.

B/ Résultat

Le résultat de la SPL est un excédent de 43 912 €. Le résultat d'exploitation est à zéro, et l'excédent est donc issu du résultat financier (+ 37 k€ sur placements de la trésorerie) et du résultat exceptionnel (+8 k€ de remboursement URSSAF suite au contrôle sur les années 2020-2022).

Les produits (4 651 k€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (4 425 k€), qui est en baisse de 4,33 % par rapport à 2022 du fait d'une réduction des commandes de la Région BFC.

Les charges (4 607 k€) sont essentiellement constituées de la masse salariale (2 682 k€ soit 59 %), des dépenses relatives aux frais de promotion (filiales et salons...) pour 907 k€, des locations (immobilier et matériel pour 250 k€), des frais de missions/réceptions (pour 150 k€).

L'enjeu économique de la SPL AER est de garantir l'équilibre entre son volume d'activité et ses charges (masse salariale et frais de promotion notamment).

IV. Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL AER et au comité de contrôle analogue.

En 2023, les flux financiers entre l'AER et Grand Besançon Métropole sont constitués de la participation au SIMI (22 000 € TTC).

En 2023, le Conseil Communautaire a été sollicité sur le rapport annuel 2022 de l'élu administrateur.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

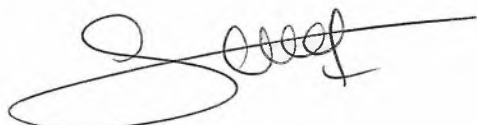
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

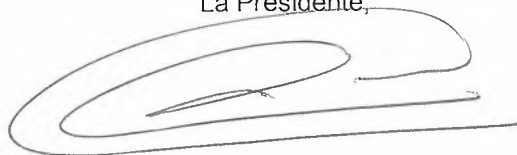
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

INFORMATIONS PERMETTANT LA REDACTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration issus de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE doivent présenter un rapport écrit qui est soumis aux instances délibérantes des collectivités concernées.

Ce rapport, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL AER BFC agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la Spl AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'AER BFC propose par conséquent, dans ce support de rassembler toutes les informations nécessaires aux représentants des collectivités actionnaires afin qu'ils puissent rédiger le rapport annuel 2023 qu'ils présenteront à leurs instances délibérantes.

ANNEXE
- Rapport d'activités 2023

1 L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux".

Table des matières

- I. Fiche récapitulative
- II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale
- III. Relations contractuelles et financières entre la SPL AER BFC et les collectivités actionnaires
- IV. Contrôles et gestion des risques
- V. Bilan de la gouvernance de la SPL

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE AER BFC
Siège social	46 avenue Villarceau 25000 BESANCON
Adresse administrative	46 avenue Villarceau 25000 BESANCON
Date de création	04/04/2013
Secteur d'activité/métier	Organisme de développement économique régional
Objet social	Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire régional, favoriser l'intelligence territoriale, accompagner l'innovation, l'éco innovation et l'éco conception, la transition énergétique et assurer la promotion économique du territoire.
Président Vice-Présidents	Jean-Claude LAGRANGE Arnaud MARTHEY Didier KLEIN
Nom du Directeur Général mandataire social	Martine ABRAHAMSE-PLEUX
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Laurent FOURNIER Cabinet REVISION ET FINANCE COGEFOR Mandat en cours (comptes 2019 à 2025)
Nombre de salariés 31/12/2023	45 (dont 2 CDD et 1 contrat d'apprentissage)

POUR RAPPEL : L'AER BFC est issue d'une fusion des deux agences de développement économique ex-Bourgogne (ARDIE) et ex-Franche-Comté (ARD FC)

L'AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (ci-après « AER BFC ») est une société publique locale (SPL) au service du développement économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Créée à l'initiative du Conseil Régional, elle est issue du rapprochement (fusion des activités des deux entités) au 1^{er} octobre 2017 de :

- l'Agence Régionale de Développement de l'Innovation et de l'Economie (« ARDIE ») de la Région Bourgogne – Statut associatif loi 1901 ;
- et de l'Agence Régionale de Développement économique (« SPLARD ») de la Région Franche-Comté.

Ce rapprochement des deux entités est la conséquence directe de la réforme territoriale (redéfinition de plus grandes régions), décidée par le Parlement en 2015 (loi NOTRe).

L'AER BFC a aujourd'hui pour principale mission d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation, d'éco-conception, de transition énergétique et de promouvoir l'attractivité économique de la région, en soutenant la politique de développement économique dans les territoires.

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté, a donc souhaité que la société AER BFC, en application de la loi NOTRe, ait des missions et des responsabilités beaucoup plus étendues, qu'auparavant ce qui impliquait également de partager la gouvernance de la Société entre un « Président » et un « Directeur Général », et non plus une seule fonction de « Président Directeur Général ». Ainsi, ont été distinguées :

- la fonction de Président de la SPL, occupée nécessairement par un élu politique, et chargé du bon fonctionnement de la SPL, notamment agir et interagir entre les diverses collectivités territoriales, actionnaires de la SPL,
- et la fonction, plus opérationnelle, de Directeur Général, assurant en pleine responsabilité (du fait de son mandat social), la conduite de l'activité quotidienne de l'agence de développement économique.

Statuts de la SPL AER BFC 28/09/2017

L'adoption d'un système dualiste permet également au Président de la SPL (nécessairement un élu politique) de suivre les préconisations de la Loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, qui visent à prévenir les situations de conflits d'intérêt.

Les facteurs de réussite de cette fusion ont été de prendre et de compléter respectivement les compétences métiers reconnues de chaque entité sur l'ensemble du nouveau territoire régional.

Le statut SPL existant au sein de l'ARD FC permettait un équilibre régional au niveau de la gouvernance avec la représentativité à terme des territoires actionnaires et une sécurité juridique de l'ensemble.

Rappel des évolutions statutaires :

- **1^{er} Statut de la SPL AER BFC au 28/09/2017** : objet étendu, capital social 250 000 €, fonction du Président dissociée de la fonction de Directeur Général.
- **Statut modifié le 26/09/2018** : modification du capital social 1 000 000 € (porté de 250 000 € à 1 000 000 € par émission de 150 actions nouvelles de 5 000 € chacune, souscrites en totalité par la Région et libérées en compensation avec la créance qu'elle détenait sur la société d'un montant de 750 000 € représentative d'une avance en compte courant d'associé consentie à l'AER).
- **Statut modifié le 18/06/2020** : Modification des articles 21, 22, 34, 37, 38 et 40 afin d'intégrer la faculté de tenir les réunions de conseils d'administration et d'assemblées générales par le biais de dispositifs de téléréunion ou réunions à distance.
- **Statut modifié le 09/06/2022** : modification de l'article 17 relatif à l'évolution du nombre de censeurs (8 à 12 censeurs).

II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de la SPL AER BFC et présentation générale

Société Publique Locale, créée en 2017



Société Publique Locale, créée en 2017



84
actionnaires

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

+

83 Etablissements
Publics de
Coopération
Intercommunale
(EPCI)

4
objectifs

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Promouvoir et accompagner l'innovation, la transition écologique et la récupération d'énergie
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Promouvoir l'attractivité économique de la région

2
cibles

- Entreprises
- Territoires

1
gouvernance

- Assemblée Générale
- Conseil d'Administration
- Assemblée Spéciale
- Instance Économique Régionale
- Comité de Contrôle Analogue
- Commission d'Appels d'Offres

5
pôles métiers
et 1 pôle ressources

- Développement et Prospection
- Innovation et Recherche
- Transition Énergétique et Économie Durable
- Intelligence Économique et Territoriale
- Promotion et Attractivité

L'agence est certifiée ISO 9001 depuis mars 2021.
Elle a démarré une démarche RSE en 2023

Missions réalisées en partenariat avec les acteurs du développement économique, de l'innovation, de la transition écologique et de la récupération d'énergie



Jean-Claude LAGRANGE
Président
Conseiller régional

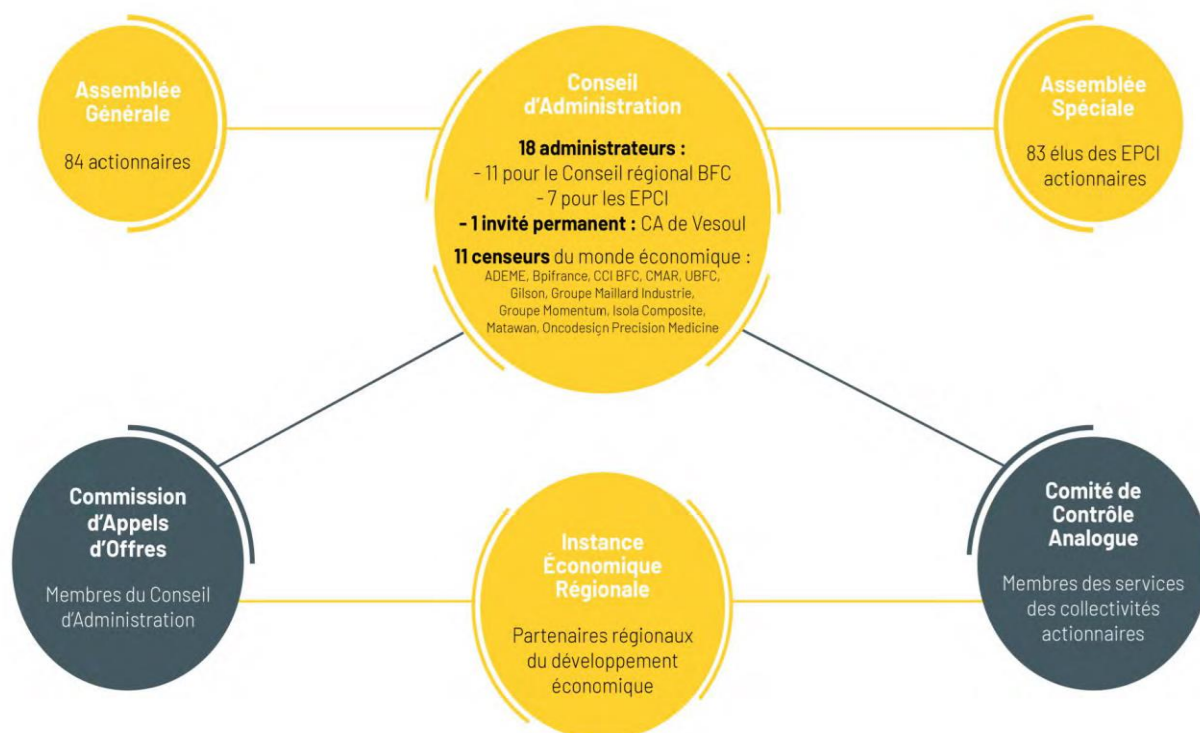


Martine ABRAHAMSE-PLEUX
Directrice Générale
Mandataire social



Agence sur 2 sites, **Besançon et Dijon**
Présence dans les **8 départements de la Région**
Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort

Gouvernance de l'AER BFC



- **Membres du Conseil d'administration (cf. chapitre V)**
- **Membres de l'Assemblée Spéciale (cf. chapitre V)**
- **Membres de l'Instance Economique Régionale (cf. chapitre V)**

Principales activités et opérations de l'année 2023 – cf. rapport d'activité joint**Perspectives de développement**

- Diversification du Chiffre d'affaires de l'Agence auprès de différentes Directions du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (5 Directions : Economie, Agriculture Bois et Forêts, Tourisme, Prospective, Transition Energétique)
- Poursuite de la diversification du chiffre d'affaires de l'Agence par des commandes supplémentaires importantes des EPCI actionnaires (notamment sur le SIMI et le foncier).
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour l'application de la Loi Climat & Résilience.
- Développement de l'offre de service de l'agence auprès de ses actionnaires.
- Amélioration continue du process de passation de commandes et de facturation avec l'actionnaire principal ainsi qu'avec les EPCI actionnaires.
- Ouverture du capital prévue d'ici fin 2024 avec l'entrée d'environ 10 nouveaux actionnaires EPCI (soit environ 93 actionnaires EPCI sur 113 existants sur le territoire soit une couverture de 82%).
- Aller vers une labellisation RSE.

b. Situation financière de la SPL**Bilan financier et économique**

	2022	2023
Capital social	1.000.000	1.000.000
Chiffres d'Affaires	4.605.137,76	4.424.819,37
Total produits d'exploitation	4 739 883,59	4.521.287,21
Coûts salariaux	2.640.682,00	2.681.980, 10
Total charges d'exploitation	4 724 383,22	4.521.441,58
Résultat d'exploitation	15 500,37	-154,37
Résultat net	31 936,71	43.912,07
Trésorerie nette	1.648.206,34	1.686.819,05
Capitaux propres	1.412.470,64	1.456.382,71
Endettement financier	néant	néant

Chiffre d'affaires par activité

- Récapitulatif du marché 2023 Région**

MONTANT TOTAL MARCHÉ 2023 RÉALISÉ AU 31/12/2023	4 275 126,20 €
taux de réalisation 100 %	
MONTANT MARCHÉ 2023	4 275 126,20 €

- Récapitulatif commandes EPCI 2023**

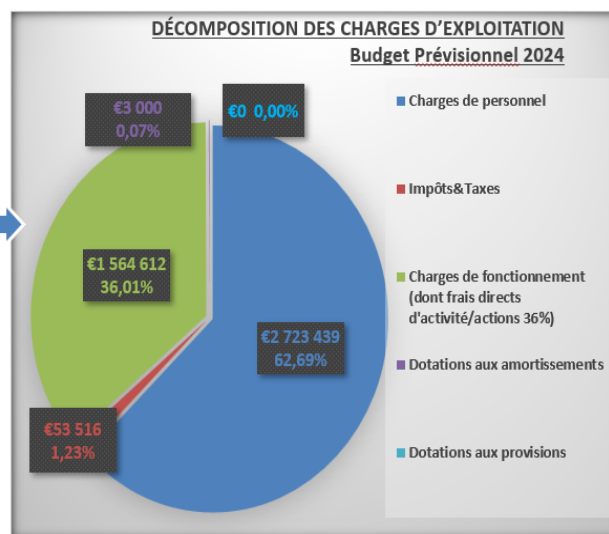
TAUX REALISATION	95%
MONTANT TOTAL REALISE 31/12/2023	149 634,00 €
MONTANT COMMANDES EPCI ACTIONNAIRES 2023	157 937,00 €

Prévisions financières pour l'année 2024

L'AER BFC prévoit un chiffre d'affaires prévisionnel de 4.350.000 € HT et anticipe un résultat 15.121 €.

➤ **Budget prévisionnel 2024 (hors charges exceptionnelles)**

Budget prévisionnel 2024 (€ HT)	
Chiffre d'affaires NET	4 350 000,00
Produits d'exploitation	4 350 000,00
Charges d'exploitation	4 344 567,00
Résultat d'exploitation	5 433,00
Produits financiers	15 000,00
Charges financières	-
Résultat financier	15 000,00
Résultat exceptionnel	-
Résultat avant IS	20 433,00
Résultat après IS	15 121,00



c. Etat des filialisations

Présentation globale

Néant

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année 2023

Néant

Modification de l'objet social

Néant

Evolution de l'actionariat

RAPPEL

- **26 septembre 2018** : augmentation de capital passage de 250 000 € à 1M€ (transformation d'une avance sur compte courant de 750 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté en 150 actions supplémentaires de 5 000 € unitaires) > 200 actions au total, dont 150 pour la Région et 50 pour les EPCI
- **27/06/2019** : cession de 5 actions de la Région Bourgogne-Franche-Comté à 5 nouveaux EPCI (Communauté de Communes Sud Nivernais, Tonnerrois en Bourgogne, Chablis Villages et Terroirs, Lacs et montagnes du Haut Doubs, Doubs Baumois) -> 145 pour la Région + 55
- **01/01/2020** : Fusion de 2 EPCI actionnaires (Communauté de communes Pays des Lacs et Communauté de communes Petites Montagnes), création de la communauté de communes Terres d'Emeraude qui détient 2 actions.
- **Evolution de l'actionariat en 2022 : entrée de 19 nouveaux actionnaires EPCI**
Intégration de 19 nouveaux EPCI au capital social (votée en CA AER du 10/05/2022, votée à la Commission permanente du Conseil régional du 17/06/2022, entérinée en AS et CA AER du 06/10/2022)

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 1 action à un prix unitaire de 5 000 € unitaire aux 19 EPCI entrantes : soit 19 actions à 5 000 € → 95 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE (21)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS (21)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS ET FONTENOIS (21)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORET, SEINE ET SUZON (21)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TILLE ET VENELLE (21)
DIJON METROPOLE (21)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN (58)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE (58)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER (58)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL (70)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS (70)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME (71)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEREIN (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD (89)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOSGES DU SUD (90)

- Evolution de l'actionariat en 2023 : entrée de 10 nouveaux actionnaires EPCI**

Intégration de 10 nouveaux EPCI au capital social (voté en CP Région du 20/10/2023, entériné en AS et CA AER du 12/10/2023) :

21	CC Pouilly-en-Auxois/Bligny sur Ouche
21	CC Norge et Tille
25	CC Plateau du Russey
39	CC Bresse Haute Seille
39	CC du Val d'Amour
39	CC Jura Nord
39	CC Porte du Jura
58	CC du Nivernais Bourbonnais
71	CC Sud Côte Chalonnaise
71	CC Mâconnais-Tournugeois

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 1 action à un prix unitaire de 5 000 € unitaire aux 10 EPCI entrantes : soit 10 actions à 5 000 € → 50 000 €.

Répartition du capital de la SPL AER BFC, au 31/10/2023				
<i>Liste des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>	<i>Répartition en euros</i>	<i>Année entrée</i>
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	116	58,00%	580 000,00 €	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE VESOUL	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GRAY	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PONTARLIER	1	0,50%	5 000,00 €	2018
GRAND DOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU	1	0,50%	5 000,00 €	2018
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE COTE SUD	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	1	0,50%	5 000,00 €	2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
AGGLOMÉRATION NEVERS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT CYR MÈRE BOITIER	1	0,50%	5 000,00 €	2018
LE GRAND CHALON AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE BRESSE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON, VÉZELAY MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MAICHE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES VERTES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'HÉRICOURT	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE	1	0,50%	5 000,00 €	2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL MARNAYSIEN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS VILLERSEXEL	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EMERAUDE (suite à fusion de 2 EPCI)	2	1,00%	10 000,00 €	2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU JURA	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD TERRITOIRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TONNERROIS EN BOURGOGNE	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS ET FONTENOIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORET, SEINE ET SUZON	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TILLE ET VENELLE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
DIJON METROPOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL	1	0,50%	5 000,00 €	2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEREIN	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOSGES DU SUD	1	0,50%	5 000,00 €	2022
CC de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Norge et Tille	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Plateau de Russey	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Bresse Haute Seille	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Val d'Amour	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Jura Nord	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Porte du Jura	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Nivernais Bourbonnais	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Mâconnais - Tournugeois	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Sud Côte Chalonnaise	1	0,50%	5 000,00 €	2023
	200 actions, soit un capital social de 1M€			

- Impact sur l'actionnariat : 84 actionnaires (Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et 83 EPCI).
- Impact sur la répartition du Capital social : Capital social de 1M€ (200 actions), dont 580 000 € (116 actions) détenus par le Conseil régional (58%) et 420 000 € (84 actions**) détenus par 83 EPCI (42%)
** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EMERAUDE (suite à fusion de 2 EPCI)

Depuis 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 34 actions au profit de 34 EPCI actionnaires.

Modification du capital social

Néant

Autres modifications statutaires

Néant

III. Relations contractuelles et financières entre la SPL AER BFC et les collectivités

Commandes CRBFC 2023

Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2023

MONTANT TOTAL MARCHÉ 2023 RÉALISÉ AU 31/12/2023		4 275 126,20 €		
taux de réalisation 100 %				
MONTANT MARCHÉ 2023		4 275 126,20 €		
		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction ECONOMIE	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS N°3 2023-04S01U0033	2.3.13.2023.CR.05 : PROSPECTION D'INVESTISSEURS ETRANGERS 2023	785 651,00	942 781,20	100
MS N°1 2023-04S01U0029	3.1.32.2023.CR.07 : CONTRIBUER A L'ANIMATION TERRITORIALE 2023	525 102,00	630 122,40	100
MS N°1 2023-04S01U0029	1.8.04.2023.CR.13 : COMMUNICATION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ECONOMIQUES REGIONALES (Industrie du futur)	11 810,00	14 172,00	100
MS N°1 2023-04S01U0029	1.7.11.2023.CR.14 : APPUI A L'ORGANISATION DU FORUM HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE 2023 / volet communication	206 344,00	247 612,80	100
MS N°3 2023-04S01U0033	3.1.33.2023.CR.16 : SIMI 2023 (stand principal)	132 062,00	158 474,40	100
MS N°3 2023-04S01U0033	1.7.10.2023.CR.06 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CLUSTERS 2023	568 632,00	682 358,40	100
MS° 7 2023- 04S01U0040	2.3.16.2023.CR.25: PROMOTION DES SAVOIR -FAIRE REGIONAUX 2023 inclus Sommet/Talents du luxe 2023 et DAM	384 960,00	461 952,00	100

Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2023

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction ECONOMIE	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS N°3 2023-04S01U0033	1.6.07.2023.CR.22 : SRDEIL « Conférence économique »	29 462,00	35 354,40	100

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction ECONOMIE	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS N°1 2023-04S01U0029	2.1.06.2023.CR.01: PROMOTION, ANIMATION ET CONTRIBUTION A L'EMERGENCE DE PROJETS INNOVANTS 2023	489 293,00	587 151,60	100
MS N°1 2023-04S01U0029	2.1.07.2023.CR.02: ANIMATION DU RESEAU DES PEPINIERS D'ENTREPRISES DE BFC 2023	40 302,00	48 362,40	100
MS N°1 2023-04S01U0029	2.4.06.2023.CR.03: ECO -CONCEPTION ET ECO-INNOVATION, ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE 2023	299 974,00	359 968,80	100



Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2023

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction AGRICULTURE ET FORETS	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS n° 4 2023-04S01U0036	1.7.09.2023.CR.08 : Accompagnement des entreprises de la filière Forêt et Bois	22 786,00	27 343,20	100

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction TOURISME	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS n° 2 2023-04S01U0032	2.3.14.2023.CR.18: REALISATION D'UNE DEMARCHE DE PROSPECTION POUR DEVELOPPER LA FILIERE TOURISTIQUE REGIONALE	66 499,00	79 798,80	100



Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2023

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction PROSPECTIVE	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS n° 6 2023 - 04S01U0039	2.3.17.2023.CR.23: MISE EN ŒUVRE DU VOLET ECONOMIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ATTRACTIVITE REGIONALE 2023	68 329,00	81 994,80	100

		Montant TOTAL		% réalisation
Marché	Direction TRANSITION ENERGETIQUE	Montant € HT	Montant € TTC	%
MS n° 5 2023-04S01U0038	2.4.07.2023.CR.04 : EMERGENCE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R) 2023	159 182,00	191 018,40	100



Commandes EPCI 2023

Récapitulatif commandes EPCI 2023

23

TAUX REALISATION		95%		
MONTANT TOTAL REALISE 31/12/2023		149 634,00 €		
MONTANT COMMANDES EPCI ACTIONNAIRES 2023		157 937,00 €		
Marchés EPCI 2023	Montant commande € HT	Montant facturé 31/12/2023 € HT	Taux de réalisation	
3.2.06.2021.CCPF.26 Accompagnement stratégie dev.eco Facturée T1/2023	1 828,00 2 784,00	1 828,00 2 784,00	100%	
3.2.13.2022.CCVM0.72 Observatoire ZAE / foncier Facturée T1/2023	383,00	383,00	100%	
3.2.13.2022.CCVM0.83 Observatoire ZAE / foncier Facturée T1/2023	2 655,00	2 655,00	100%	
3.2.17.2022.CCPD.84 Observatoire ZAE / foncier Facturé T1/2023	1 895,25	1 895,25	100%	
3.2.18.2022.CCGB.90 Observatoire ZAE / foncier Facturé T1/2023	1 147,50	1 147,50	100%	
3.2.22.2023.CCPLu.91 Observatoire ZAE / foncier Facturé T2/2023	1 757,50	1 757,50	100%	
3.2.23.2023.CCPLu.92 Actualisation du foncier économique Facturé T4/2023	400,00	400,00	100%	
3.2.25.2023.CCPF.19 Actualisation du foncier économique Facturé T4/2023	491,00	491,00	100%	
3.2.26.2023.CCPF.20 Observatoire ZAE / foncier Facturé T2/2023	2 272,25	2 272,25	100%	
3.2.27.2023.CCAM.24 Observatoire ZAE / foncier Facturé T3/2023	1 619,00	1 619,00	100%	
3.2.28.2023.CCJ.26 Observatoire ZAE / foncier Facturé T2/2023	2 019,50	2 019,50	100%	

Récapitulatif commandes EPCI 2023

25

Marchés EPCI 2023	Montant commande € HT	Montant facturé 31/12/2023 € HT	Taux de réalisation
3.1.34.2023.PMA.31 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.35.2023.GB.34 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.36.2023.CCCL.36 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.37.2023.CCLB.37 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.38.2023.CCLA.38 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.39.2023.CCGC.40 Participation SIMI 2023	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %
3.1.40.2023.CCAM.41 Participation SIMI 2023	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %
3.1.42.2023.CAA.43 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.43.2023.CAGS.44 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.45.2023.CAV.46 Participation SIMI 2023	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
3.1.46.2023.CCPF.47 Participation SIMI 2023	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
3.1.44.2023.GBM.45 Participation SIMI 2023	18 333,33 €	18 333,33 €	100 %
3.1.48.2023.CCSN.49 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.47.2023.NA.48 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.51.2023.CCNB.54 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.49.2023.CCDB.51 / 3.1.50.2023.CC2VV.52 Participation SIMI 2023 (1 pack visiteur pour 2 CC)	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %



Récapitulatif commandes EPCI 2023

24

Marchés EPCI 2023	Montant commande € HT	Montant facturé 31/12/2023 € HT	Taux de réalisation
3.2.29.2023..CC2VV.27 Observatoire ZAE / foncier Facturé T3/2023	1 074,00	1 074,00	100 %
3.2.30.2023.CCTV.28 Observatoire ZAE / foncier Facturé T4/2023	1 000,00	1 000,00	100 %
3.2.31.2023.CCLTB.29 Observatoire ZAE / foncier Facturé T3/2023	1 872,25	1 872,25	100 %
3.2.31.2023.CCLTB.30 Observatoire ZAE / foncier Facturé T4/2023	481,00	481,00	100 %
3.2.33.2023.CCS.32 Observatoire ZAE / foncier Facturé T3/2023	1 010,00	1 010,00	100 %
3.2.34.2023.TEC.33 Observatoire ZAE / foncier Facturé T3/2023	2 701,50	2 701,50	100 %
3.2.35.2023.CCPD.35 Accompagnement stratégie dev eco Facturé T4/2023 (partie CA 2023)	5 160,00	5 160,00	100 %
3.2.36.2023.CCEALS.39 Accompagnement stratégie dev eco / partie 2023 8 303,00 € HT Report facturation sur T1 2024	8 303,00	0,00	0 %



Récapitulatif commandes EPCI 2023

25

Marchés EPCI 2023	Montant commande € HT	Montant facturé 31/12/2023 € HT	Taux de réalisation
3.1.34.2023.PMA.31 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.35.2023.GB.34 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.36.2023.CCCL.36 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.37.2023.CCLB.37 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.38.2023.CCLA.38 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.39.2023.CCGC.40 Participation SIMI 2023	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %
3.1.40.2023.CCAM.41 Participation SIMI 2023	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %
3.1.42.2023.CAA.43 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.43.2023.CAGS.44 Participation SIMI 2023	15 000,00 €	15 000,00 €	100 %
3.1.45.2023.CAV.46 Participation SIMI 2023	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
3.1.46.2023.CCPF.47 Participation SIMI 2023	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
3.1.44.2023.GBM.45 Participation SIMI 2023	18 333,33 €	18 333,33 €	100 %
3.1.48.2023.CCSN.49 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.47.2023.NA.48 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.51.2023.CCNB.54 Participation SIMI 2023	4 166,67 €	4 166,67 €	100 %
3.1.49.2023.CCDB.51 / 3.1.50.2023.CC2VV.52 Participation SIMI 2023 (1 pack visiteur pour 2 CC)	1 250,00 €	1 250,00 €	100 %



a. Liste des contrats en cours avec les collectivités actionnaires**Commandes CRBFC 2024 en cours de réalisation**

49

Commandes Région 2024 – en cours

Accord-cadre n° 2023-04S01B0013 signé pour 4 ans : 03/2023-03/2027 pour un montant maximum de 25 M€ HT

➔ Direction de l'Economie vote en AP 09/02/2024 :
4 370 000 € TTC (3 641 666,60 € HT) soit une baisse de -8% par rapport aux commandes 2023
soit -379 996 € TTC (- 316 663,33 € HT)

Dans un contexte 2024 :

- De 2 salons biannuels (MICRONORA, SIAL) et TROPHEES ECO INNOVEZ
- Demandes d'organisation de 3 salons importants tels que VIVATECH, BIOPRODUCTION SACLAY, GLOBAL INDUSTRIE
- 3 nouvelles commandes INNOVATION (brochure start-up, animation d'une étude territoriale Innovation, organisation de Trophées RSE)
- 2 nouvelles commandes : Organisation des Assises de la biothérapie, Speed meeting Territoires Industrie

➔ Des arbitrages ont été réalisés sur chaque ligne de commande avec la Direction de l'Economie (frais externes revus en fonction des décisions prises).
Dotation complémentaire 200 000 € TTC (166 666,66 € HT) accordée (03/2024) pour la réalisation de VIVATECH et MICRONORA + budget spécifique santé de 54 116,40 € TTC (45 097,00 € HT) pour la réalisation des Assises de la Biothérapie et la participation à Bioproduction Saclay)

RECAPITULATIF MARCHES 2024 signés au 06/03/2024 et 11/04/2024 :

- **Subséquent 8 - MS2024-04S01U0048 / Direction Agriculture, bois et forêt :**
24 924,00 € HT / 29 908,80 € TTC
- **Subséquent 9 - MS2023-04S01U0049 / Direction Economie :**
1 120 058,00 € HT / 1 344 069,60 € TTC
- **Subséquent 10 - MS2023-04S01U0055 / Direction Economie :**
2 514 492,00 € HT / 3 017 390,40 € TTC
- **Subséquent 11 – MS2023-04S01U0058 / Direction Transition Energétique :**
166 650,00 € HT / 199 980 € TTC
- **Total : 3 826 124,00 € HT / 4 591 348,80 € TTC**

Commandes Région 2024 – en cours

			Commande 2024		Rappel commande 2023	
CDC	N° marché	Direction TRANSITION ENERGETIQUE	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC
2.4.09 .2024. CR.07	En attente notification marché – marché signé 14/05/2024	EMERGENCE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R) 2024	166 650,00	199 980,00	159 182,00	191 018,40
TOTAL DIRECTION TRANSITION ENERGETIQUE			166 650,00	199 980,00	159 182,00	191 018,40
			Commande 2024		Rappel commande 2023	
CDC	N° marché	Direction TOURISME	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC
Non reconduit		REALISATION D'UNE DEMARCHE DE PROSPECTION POUR DEVELOPPER LA FILIERE TOURISTIQUE REGIONALE 2024	Pas de commande 2024		66 499,00	79 798,80
TOTAL DIRECTION TOURISME					66 499,00	79 798,80
			Commande 2024		Rappel commande 2023	
CDC	N° marché	Direction PROSPECTIVE	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC
En attente CDC	Devis en cours	MISE EN ŒUVRE DU VOLET ECONOMIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ATTRACTIVITE REGIONALE 2024	75 000,00	90 000,00	68 329,00	81 994,80
TOTAL DIRECTION PROSPECTIVE			75 000,00	90 000,00	68 329,00	81 994,80



Commandes EPCI 2024 en cours de réalisation

Ref devis	EPCI	Intitulé de l'action	Montant € HT	Montant € TTC
Commandes signées				
3.2.35.2023.CCPD.35	CC PLAINE DIJONNAISE	Contribution à une stratégie de développement économique Partie 2024 : 9 870 € HT	9 870,00	11 844,00
3.2.38.2023.ECLA.53	Espace Communautaire Lons Agglomération	Observation des ZAE selon l'article 220 loi Climat & Résilience :	4 732,00	5 678,40
3.2.36.2023.CCEALS.39	CC ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME	Élaboration d'une stratégie de développement économique – Période 2023 repoussée 2024 : 8 303,00 € HT Période 2024 : 22 360,00 € HT Élaboration d'une stratégie de développement économique – Estimations période 2025-2027 : 10 197,00 € HT	8 303,00 22 360,00	9 963,60 26 832,00
1 - SOUS-TOTAL EPCI stratégie dev.éco. commandes signées 2023 et réalisées 2024			45 265,00	54 318,00
Devis en attente de signature				
1.7.14.2024.PMA.22	PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	Appui communication pour le Forum HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE	56 250,00	67 500,00
1.7.15.2024.GB.23	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	Appui communication pour le Forum HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE	56 250,00	67 500,00
3.2.37.2023.CCCVT.50	CC Chablis Villages et Terroirs	Observation des ZAE selon l'article 220 loi Climat & Résilience	2 046,25	2 455,50
2.3.24.2024.GBM;26	CU GRAND BESANCON METROPOLE	Participation GBM au Sommet du Luxe et de la Création 2024	12 500,00	15 000,00
2.3.25.2024.CCVMO.27	CC VAL DE MORTEAU	Participation CC VAL DE MORTEAU au Sommet du Luxe et de la Création 2024	8 333,33	10 000,00
2 - SOUS-TOTAL DEVIS EPCI 2024 en cours de signature			135 379,58	162 455,49
CA PREVISIONNEL EPCI 2024			65 016,50	78 019,80
3 - Thématique : Foncier, portraits économiques...			65 016,50	78 019,80
TOTAL CA signé/en attente signature/prévisionnel			245 661,08	294 793,29

b. Garanties d'emprunts de la collectivité

Néant

c. Avances en compte courant de la collectivité

Néant

d. Aides

Néant

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Néant

IV. Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

- Réalisation des commandes 2024 (diminution prévisionnelle de 8% par rapport à 2023) telle que prévue budgétairement malgré un contexte national, régional, international difficile faisant peser des incertitudes budgétaires au niveau de nos actionnaires.
- Maintien d'un niveau de commandes suffisamment ambitieux afin de maintenir notre attractivité économique régionale (prospection nationale et internationale).
- Flux de commandes additionnelles provenant des nouveaux actionnaires en augmentation significative qui pourrait provoquer une tension dans l'organisation.
- Stabilisation et consolidation des effectifs (turnover constaté dans les agences de développement économique depuis 2022/2023).
- Des départs en retraite dans les 3 ans à venir. Un renouvellement de compétences en cours.
- Litige Prud'homal (ancien Directeur Général) : Suite à l'arrêt de la Cour de cassation, saisie de la juridiction de renvoi (Cour d'appel de Dijon) probable (délai maximal de 2 ans – fin délai 11/2024) par l'ancien salarié.

b. Contrôle interne

- **Procédure d'achat mise en place permettant de fixer un cadre pour la passation des marchés de travaux, fournitures et services de la SPL AER BFC, pouvoir adjudicateur, en complément du code de la commande publique. Procédure adoptée en Conseil d'Administration du 20/05/2019.**
- **Mise à jour de la procédure achat au 12/04/2024 (seuils de procédures formalisées en vigueur au 01/01/2024) – vote en CA 22/05/2024**

Montant HT		Modalités de consultation	Directeur Général mandataire social	Président	Comité de Contrôle Analogue	Commission d'Appel d'Offres	Conseil d'Administration	Assemblée Générale
Marché sans concurrence et sans publicité	< 40 K€	la SPL AER BFC est libre d'acheter dans les conditions qu'elle définit, tout en respectant les principes de transparence et de mise en concurrence	Décide / Attribue le marché	Décide / Attribue le marché	Examen d'un état annuel		Examen d'un état annuel	
MAPA Procédure Adaptée	Entre 40 et < 90K€	TROIS (3) à CINQ (5) devis faisant suite à l'envoi d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et complétées par la publication d'un avis d'appel à la concurrence sur la plate-forme e-bourgogne.fr	Décide / Attribue le marché	Décide / Attribue le marché	Informé	Avis consultatif	Informé	
	Entre 90 K€ le seuil de la procédure formalisée	la mise en concurrence et la publicité seront opérées par la publication d'un avis d'appel à la concurrence dans un Journal d'Annonces Légales (JAL), ou au BOAMP et le cas échéant au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Cet avis sera également publié sur la plate-forme e-bourgogne.fr	Informé	Informé	Informé	Avis consultatif	Décide / Attribue le marché	Informée
Procédure Formalisée	Au-delà des seuils	un avis d'appel à la concurrence sera adressé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La Direction Générale pourra recourir à une publicité supplémentaire.	Informé	Informé	Informé	Avis consultatif	Décide / Attribue le marché	Informée

c. Contrôles externes

- **Contrôle Chambre régionale des comptes (de janvier à juin 2022)**

L'entretien de clôture de l'instruction a eu lieu le 19/05/2022.

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes s'est avéré positif pour l'agence. Il n'y a pas de problème majeur détecté tant sur la gouvernance, les finances, la gestion et l'activité.

Réception du rapport d'observations définitives n°2 accompagné des réponses définitives (ROD n°2) – communication faite au Conseil d'administration du 02/03/2023 puis publication.

Rappel des 4 recommandations faites :

- Systématiser les comptes rendus des comités consultatifs (**mise en œuvre réalisée**)
- Veiller à la présence des élus aux instances et comités pour une efficacité du contrôle analogue (**mise en œuvre réalisée**)
- Recentrer l'Instance économique régionale sur ses missions de conseil et d'aide à la décision (**mise en œuvre en cours**)
- Renforcer la mesure des impacts de l'activité de l'AER en fixant des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi (**en cours**)

Suivi des observations : Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives, présentation d'un rapport des recommandations mises en œuvre en CA 05/2024 et AGO 06/2024 et transmission de ce rapport à la Chambre Régionale des Comptes.

- **Fin du contrôle URSSAF – période contrôlée 01/01/2020 au 31/12/2021 (restitution réalisée le 22/06/2023)** : Issue positive avec un crédit de cotisations de 8 510 €

V. Bilan de la gouvernance de la SPL

a. Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Conseil régional	116	580 000 €	58%
Collectivités territoriales : 83 EPCI	84	420 000 €	42%
Total	200	1 000 000	100%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

- **Remaniement de la gouvernance au niveau du conseil d'administration** : Suite à une contestation portant sur la validité de la délibération en Assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sur la désignation de 11 représentants au sein du Conseil d'administration de l'AER du 21/07/2021, un recours a été déposé et le Tribunal administratif de Besançon a annulé ladite délibération par jugement rendu le 05/12/2023.
S'en est suivi la nouvelle désignation du Conseil d'administration de l'AER BFC.

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Conseil régional	11 administrateurs Patrick BLIN (89) Patrick MOLINOZ (21) Gérald GORDAT (71) Éric OTERNAUD (90) Jean-Claude LAGRANGE (71) Frédéric PONCET (39) Arnaud MARTHEY (25) Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI (89) Laëtitia MARTINEZ (71) Nicolas SORET (89) - 1 élu RN désigné : Thomas LUTZ (25)	11	L'Assemblée Plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté des 14-15/12/2023 a procédé à la désignation de 11 représentants du conseil régional au Conseil d'Administration de la SPL AER BFC. Validation de la nouvelle composition en CA du 21/12/2023. Mandat jusqu'aux prochaines élections régionales de mars 2028.

Validation de la nouvelle composition du Conseil d'administration en CA du 21/12/2023 et élection du Président et des Vice-Présidents :

- **Président du Conseil d'administration : Jean-Claude LAGRANGE**
- **Vice-Président (pour l'actionnaire CRBFC) : Arnaud MARTHEY**
- **Vice-Président (pour les actionnaires EPCI) : Didier KLEIN**

1/ Administrateurs représentant la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Validation en Conseil d'administration du 21/12/2023 :

- Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Président (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Arnaud MARTHEY, Vice-Président (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Patrick BLIN (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Gérard GORDAT (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Madame Laetitia MARTINEZ (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Patrick MOLINOZ (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Eric OTERNAUD (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Frédéric PONCET (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Nicolas SORET (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- **Monsieur Thomas LUTZ (nomination par délibération du 15/12/2023 jusqu'aux élections régionales de mars 2028) – A noter : démission constatée en Conseil d'administration du 07/03/2024.**

2/ Administrateurs représentant des actionnaires minoritaires élus par l'Assemblée Spéciale

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivités territoriales	<p>7 administrateurs issus de l'assemblée spéciale</p> <p>Nicolas BODIN, Grand Besançon Métropole (25)</p> <p>Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Communauté d'Agglomération du Grand Dole (39)</p> <p>Vincent CHAUVET, Communauté de</p>	7	<p>24 septembre 2020 : les représentants des 54 collectivités actionnaires, réunis en Assemblée Spéciale, ont désigné leurs 7 représentants au Conseil d'Administration</p> <p><u>Mandat jusqu'aux prochaines élections communautaires de 2026.</u></p>

	Communes du Grand Autunois Morvan (71) Pascal DESSAUNY , Nevers Agglomération (58) Didier KLEIN , Pays de Montbéliard Agglomération (25) Michel QUINET , Communauté d'Agglomération Beaune Côte Sud (21) Danielle JUBAN (Dijon Métropole) 21 Et un invité permanent : Loïc CAVAGNAC , Communauté d'Agglomération de Vesoul (70)		
Total	18	18	

- Monsieur Nicolas BODIN, Administrateur représentant Grand Besançon Métropole (nomination par délibération du 10/09/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Vincent CHAUVET, Administrateur représentant la Communauté de Communes Grand Autunois Morvan (nomination par délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Administrateur représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (nomination par délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Didier KLEIN, Administrateur représentant le Pays de Montbéliard Agglomération (délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Pascal DESSAUNY, Administrateur représentant Nevers Agglomération (nomination par délibération du 11/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Michel QUINET représentant la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (nomination par délibération du 23/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Madame Danielle JUBAN, représentante de Dijon Métropole (nomination par délibération du 16/12/2021, pour un mandat de 5 ans)
- Invité permanent : Monsieur Loïc CAVAGNAC, représentant la Communauté d'Agglomération de Vesoul (délibération du 09/07/2020, pour un mandat de 6 ans)

Leur mandat prendra fin à la cessation de leur fonction d' élu.

SITUATION DU MANDAT DES CENSEURS

- **Marc AULOGE**, pour Bpifrance, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- Dominique GREVEY, pour la COMUE (université) remplacé par **Lamine BOUBAKAR**, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Thierry BUATOIS**, pour la CCI Bourgogne-Franche-Comté, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Emmanuel POYEN**, pour la CMAR Bourgogne-Franche-Comté, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- Jean-Luc SAUBLET remplacé par **Adrienne SIMON-KRAZAKALA**, pour l'ADEME BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Julia CATTIN**, Groupe MOMENTUM, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Philippe GENNE**, ONCODESIGN PRECISION MEDICINE, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Eric MAILLARD**, Groupe Maillard Industrie, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Jean-Paul MEDIONI**, MATAWAN, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Mickaël AMSELLEM**, GILSON&SERVICES FOR LIFE SCIENCES, mandat de 3 ans à partir de l'Assemblée générale de juin 2024
- Marie-France JAVEY, JAVEY SAS remplacée par **Cécile ALLEMAN**, ISOLA COMPOSITE, mandat de 3 ans à partir de l'Assemblée générale de juin 2024

- **Les représentants à l'assemblée spéciale**

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Conseil régional	-	-	
Collectivités territoriales	7 Voir ci-dessous décrit en point « 2/ <u>Administrateurs représentant des actionnaires minoritaires élus par l'Assemblée Spéciale</u> »	83 Voir tableau « Répartition du capital de la SPL AER BFC, au 31/10/2023 » pages 11-14	**24 septembre 2020 : les représentants des 54 collectivités actionnaires, réunis en Assemblée Spéciale, ont désigné leurs 7 représentants au Conseil d'Administration

			Mandat jusqu'aux prochaines élections communautaires de 2026.
Total	7	83	

Préciser si la société est soumise aux obligations de mixité homme/femme : Oui

Organisation de la gouvernance

- Dissociation de la fonction de Président et de Directeur Général mandataire social acté en Conseil d'administration du 09/02/2017.
- Le Président du conseil d'administration, M. Jean-Claude LAGRANGE a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/09/2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La Directrice Générale, Mme Martine ABRAHAMSE-PLEUX a été désignée par délibération du Conseil d'administration du 08/06/2017.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

- Les administrateurs représentants des collectivités territoriales ne perçoivent pas de rémunération versée par la SPL.
- Le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération versée par la SPL.
- Les éléments de rémunération accordés au Directeur Général mandataire social ne comprennent que des éléments fixes et un avantage en nature (voiture) conformément à ce qui a été prévu en Conseil d'administration du 08/06/2017. Aucune rémunération variable ou exceptionnelle, et aucune augmentation, n'ont été effectuées depuis la prise de fonction.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :

En 2023 :

- 4 Conseils d'Administration,
- 4 Assemblées Spéciales,
- 4 Comités de Contrôle Analogue,
- 4 Instances Économiques Régionales,
- 1 Assemblée Générale Ordinaire

Synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances :

- **CA du 06/10/2022 acte le principe d'ouverture du capital courant 2023 à de nouveaux EPCI ayant fait part de leur souhait d'intégrer l'actionariat de l'AER =>** Les administrateurs accueillent favorablement ce nouveau projet d'ouverture de capital de la SPL qui permettra à terme une couverture quasi complète du territoire (95 EPCI sur 113). Vote à l'unanimité.
- **Intégration de 10 nouveaux EPCI au capital social** (voté en CP Région du 20/10/2023, entériné en AS et CA AER du 12/10/2023) => Les administrateurs se félicitent de l'intégration de 10 nouveaux EPCI qui témoigne d'une certaine reconnaissance de l'action menée par l'Agence, ainsi que de celle de Dijon Métropole. Vote à l'unanimité.
- **Remaniement de la gouvernance au niveau du conseil d'administration** : Suite à une contestation portant sur la validité de la délibération en Assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sur la désignation de 11 représentants au sein du Conseil d'administration de l'AER du 21/07/2021, un recours a été déposé et le Tribunal administratif de Besançon a annulé ladite délibération par jugement rendu le 05/12/2023.
S'en est suivi la nouvelle désignation du Conseil d'administration de l'AER BFC entérinée au CA 21/12/2023.

Election d'un Vice-Président au Conseil d'administration représentant les actionnaires EPCI (M. Didier KLEIN – Pays de Montbéliard Agglomération).

- **Renforcement de l'Instance Economique Régionale**, avec l'intégration de nouveaux partenaires de l'écosystème régional pour atteindre 69 structures (entrée de 11 nouveaux partenaires en 2023)

L'INSTANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE (IER)

Composée de 69 membres Elle a un rôle de relais des actions de l'Agence.
Elle est force de proposition et de cohésion avec le monde économique.
Elle s'est réunie 4 fois en 2023.

Cécile ALLEMANN,
Isola Composite France

Mikaël AMSELLEM,
Gilson

Mathieu AUFAUVRE,
Banque des Territoires

Marc AULOGE,
Bpifrance

Anne BARRALIS,
URSSAF Franche-Comté

Jean-Philippe BAZOT,
FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté

Élisabeth BERTIN,
Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Patrick BLASSELLE,
UI Investissement

Xavier BOIDEVÉZI,
Conseillers du Commerce Extérieur Bourgogne-Franche-Comté

Stéphane BOSSAVIT,
Dijon Bourgogne Invest

Lamine BOUBAKAR,
UBFC

Éric BOUCHER,
Luxe et finition soignée en Pays Horloger

Vincent BOUILLAY,
Pôle BFcare

Christophe BOUTET,
BFC Numérique

Jean-Claude BRADY,
U2P Bourgogne-Franche-Comté

Thierry BUATOIS,
CCI Bourgogne Franche-Comté

Aurélié BUHLER-COMPAGNE,
Initiative Bourgogne-Franche-Comté

Julia CATTIN,
FIMM

Bernard CHAMPREUX,
UMIH Franche-Comté

Maxime CHATARD,
SNCF Réseau

Pierre CHAVELET,
Batifranc

Anne COSTE DE CHAMPERON,
Préfecture de Région

Gilles CURTIT,
Place Financière

Hubert CUSENIER,
Bourgogne-Franche-Comté

Hubert CUSENIER,
Batifranc

Alain DAUBAS,
Vallée de l'Énergie

Christian DECERLE,

CRA Bourgogne-Franche-Comté

Bénédicte DELNESTE,

EMFOR Bourgogne-Franche-Comté

Laurent DESCHAMPS,

Pôle des Microtechniques

Fabrice DESCOMBES,

Association Pierre de Bourgogne

Laurent FRAISSE,

Banque de France

Philippe FRANTZ,

Nuclear Valley

Philippe GENNE,

Oncodesign Precision Medicine

Élisabeth GREININ,

MEDEF Bourgogne-Franche-Comté

Véronique GRICOURT,

Campus des Métiers et des

Qualifications – Industrie Technologique

Innovante et Performante (ITIP)

Bourgogne-Franche-Comté

Pierre GUEZ,

Vitagora



Catherine GUILLEMIN,
SATT Sayens
Jean-Philippe GUYOT,
Résean Entreprendre Bourgogne
Jean GUZZO,
Délégation Régionale Académique
à la Recherche et à l'Innovation
Patrick JACQUIER,
UMIH Bourgogne
Stéphanie JIMENEZ,
Pôle Énergie
Bourgogne-Franche-Comté
Bertrand KAUFFMANN,
Institut national de la statistique
et des études (INSEE)
François LABET,
Bureau Interprofessionnel
des Vins de Bourgogne
Bernard LABOREY,
FFB Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Claude LAGRANGE,
Région Bourgogne-Franche-Comté
Domitille LEGRAND,
Direction Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté (DREETS)

Éric MAILLARD,
Groupe Maillard Industrie
Arnaud MARTHEY,
Région Bourgogne-Franche-Comté
Vincent MARTIN,
FRTP Bourgogne-Franche-Comté
Cyprien MATEOS,
Orange, Délégation régionale
Bourgogne-Franche-Comté
Lionel MATZ,
URSSAF Bourgogne
Jean-Paul MEDIONI,
Matawan
Laurent MERMET-HUSSON,
Made in Jura
Emmanuel MÉRY,
Package in
Bourgogne-Franche-Comté
Emmanuel POYEN,
CMA Bourgogne-Franche-Comté
Xavier PRÉVOTAT,
ADN Franche-Comté
Jean-Luc QUIVOGNE,
UIMM de Haute-Saône
Hervé REYNIER,
APEC
Christophe RIBETTE,
Écorse TP
François ROCHE-BRUYN,
Institut Agro Dijon

Julia ROUSSOULIÈRES,
DREETS Bourgogne-Franche-Comté
Geoffroy SECULA,
CPME Bourgogne-Franche-Comté
Adrienne SIMON-KRZAKALA,
ADEME Bourgogne-Franche-Comté
Didier STAINMESSE,
Agence Écosphère
Gérald STREIT,
Réseau Entreprendre Franche-Comté
Michel SWIETON,
France Travail (ex-Pôle Emploi)
Jean-Charles TISSOT,
Les Ambassadeurs des Vins Jaunes
Thierry TOURNIER,
Pôle Véhicule du Futur
Pierre VIEILLARD,
BFC Angels
Joël VIRY,
Polymeris



*Participation des représentants**Elus régionaux au Conseil d'Administration*


			Total présentés
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	LAGRANGE	Jean-Claude	4
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MARTHEY	Arnaud	4
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	PONCET	Frédéric	4
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	OTERNAUD	Eric	2
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	SORET	Nicolas	2
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MARTINEZ	Laetitia	3
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MOLINOZ	Patrick	2
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	BLIN	Patrick	3
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	GORDAT	Gérald	1
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	SAULNIER-ARRIGHI	Jean-Philippe	1

EPCI	Participation élu	Participation élu	Participation élu	Participation technicien
	Assemblée Spéciale	Conseil d'Administration	Assemblée générale	Comité de Contrôle Analogie
	4 réunions en 2023	4 réunions en 2023	1 réunion en 2023	4 réunions en 2023
CA BEAUNE COTE & SUD	2	1	0	1
CA VESOUL	2	NC	0	3
CC AGGLOMERATION MIGENNOISE	2	NC	0	0
CC COEUR DU JURA	0	NC	0	1
CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE	3	NC	0	2
CC AVALLON - VÉZELAY - MORVAN	0	NC	0	0
CC BAZOIS LOIRE ET MORVAN	1	NC	0	0
CC BRESSE LOUHANNNAISE INTERCOM	1	NC	0	0
CC CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	1	NC	0	0
CC COEUR DE LOIRE	1	NC	0	1
CC AILLANTAIS EN BOURGOGNE	0	NC	0	3
CC DES 2 VALLÉES VERTES	3	NC	1	2
CC DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	0	NC	0	0
CC PORTES DU HAUT-DOUBS	2	NC	0	3
CC DES 4 RIVIERES	0	NC	0	0
CC DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	4	NC	1	2
CC DOUBS BAUMOIS	2	NC	1	1
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	3	NC	0	2
CC DU GRAND PONTARLIER	1	NC	1	0
CC DU HAUT JURA ARCADE	3	NC	0	2
CC DU JOVINIEN	0	NC	0	3
CC DU SEREIN	2	NC	0	2
CC DU SUD NIVERNAIS	0	NC	0	0
CC SUD TERRITOIRE	0	NC	0	1
CC DU VAL DE GRAY	1	NC	1	2
CC VAL MARNAYSIEN	0	NC	0	3
CC ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME	2	NC	1	1
CC ENTRE SAÔNE ET GROSNE	0	NC	0	0
CC FORET SEINE ET SUZON	0	NC	1	0
CC GEVREY-CHAMBERTIN NUITS-ST-GEORGES	0	NC	0	1
CC GRAND AUTUNOIS MORVAN	0	0	0	1
CC HAUT JURA ST CLAUDE	1	NC	0	0
CC HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	0	NC	0	0
CC HAUTE COMTÉ	0	NC	0	2
CC LE GRAND CHAROLAIS	0	NC	0	4
CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	1	NC	0	1
CC LES BERTRANGES	0	NC	0	0
CC LOIRE ET ALLIER	0	NC	0	0
CC LOUE LISON	3	NC	0	3
CC MIREBELLOIS ET FONTENOIS	1	NC	0	3
CC PAYS ARNAY LIERNAIS	0	NC	0	0
CC PAYS DE LURE	3	NC	0	0
CC Pays de Luxeuil	0	NC	1	0
CC PAYS DE MAÏCHE	0	NC	0	1
CC PAYS VILLERSEXEL	0	NC	0	0
CC PAYS D'HERICOURT	1	NC	0	3
CC Pays Riolais	3	NC	0	2
CC PLAÏNE DIJONNAISE	3	NC	1	2
CC PUISAYE FORTERRER	1	NC	1	0
CC RAHIN ET CHERIMONT	0	NC	0	1
CC RIVES DE SAÔNE	1	NC	0	1
CC SAINT CYR MÈRE BOITIER	0	NC	0	1
CC SEREIN ET ARMANCE	0	NC	0	0
CC TERRES DE BRESSE	0	NC	0	0
CC Tille et Venelle	2	NC	1	1
CC VAL DE MORTEAU	1	NC	0	3
CC VANNE ET PAYS OTHE	3	NC	0	0
CC VOSGES DU SUD	0	NC	0	2
CC YONNE NORD	3	NC	0	2
CC PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE	1	NC	0	2
COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS	3	NC	1	0
CA DU GRAND SÉNONAIS	4	NC	1	1
CU CREUSOT MONTCEAU	2	NC	1	1
DIJON METROPOLE	2	3	1	0
ECLA	1	NC	0	3
GRAND BELFORT	3	NC	1	2
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	0	3	1	4
GRAND CHALON	0	NC	0	1
GRAND DOLE	1	1	1	3
MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	0	NC	0	0
NEVERS AGGLOMERATION	2	0	0	3
PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMERATION	1	4	1	1
CC TERRE D'ÉMERAUDE	0	NC	0	1
CC de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche	1/1	NC	NC	1/1
CC Norge et Tille	0/1	NC	NC	1/1
CC du Plateau de Russey	1/1	NC	NC	0/1
CC Bresse Haute Seille	0/1	NC	NC	0/1
CC du Val d'Amour	0/1	NC	NC	1/1
CC Jura Nord	1/1	NC	NC	0/1
CC Porte du Jura	0/1	NC	NC	1/1
CC du Nivernais Bourbonnais	1/1	NC	NC	0/1
CC Mâconnais - Tournugeois	1/1	NC	NC	1/1
CC Sud Côte Chalonnaise	1/1	NC	NC	0/1

e. Contrôle analogue

Le Comité de Contrôle Analogue est composé de 87 membres issus des services du Conseil régional et des services des EPCI actionnaires sous la présidence d'Olivier RITZ, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Stratégie au Conseil régional.

Le processus de gouvernance est régulier et est assuré par 4 réunions par an en amont des Conseils d'administration et des Assemblées spéciales. Le CCA émet des avis techniques remontés à chaque Conseil d'administration (voir relevé de suivi ci-après) :

 SUIVI DES AVIS TECHNIQUES ISSUS DES COMITÉS DE CONTRÔLE ANALOGUE		
Date CCA	Avis techniques à l'attention des élus	Commentaire / Action
2023-02-28	Importance des actions concernant le foncier, en lien avec le ZAN et le SRADDET, pour reconquérir des offres	.//
2023-02-28	Observatoire économique : nécessité de consolider DECIDATA avec la Data BFC	EN COURS
2023-02-28	Bonne adéquation 2022 entre les commandes et le résultat	.//
2023-02-28	Travail en cours pour 2023 sur les cahiers des charges, les devis et maîtrise des frais de fonctionnement	FAIT
2023-04-25	Le CCA constate un résultat 2022 raisonnable indiquant une bonne adéquation entre les commandes et le résultat	.//
2023-04-25	Bonne diversification des commandes, tant au niveau des différences directions de la Région que des EPCI	.//
2023-04-25	Le prévisionnel 2023 est réaliste et prudent, conforme aux commandes signées à ce jour	.//
2023-10-02	Poursuivre le travail sur les indicateurs de performance, notamment par filières	FAIT
2023-10-02	Capacité à travailler avec les collectivités actionnaires dans l'objectif de sécuriser le chiffre d'affaires 2024	EN COURS
2023-12-05	Satisfaction sur la montée en puissance des commandes par les collectivités actionnaires	.//
2023-12-05	Les problématiques de la sobriété foncière, des ZAE, de la requalification des friches s'intègrent dans les évolutions du SRADDET au titre du ZAN et vont donc impacter les stratégies économiques des territoires (ex de la loi verte)	.//
2023-12-05	Attention particulière de la Région pour une bonne maîtrise des dépenses en 2024	EN COURS
2023-12-05	Le travail mené par l'AER sur l'attractivité économique permet d'appuyer la démarche lancée par la Région sur l'attractivité résidentielle.	EN COURS
2023-12-05	Définir le rôle de l'AER au titre de la territorialisation de la planification écologique qui fera l'objet d'un partenariat étroit Etat-Région.	EN COURS

Chaque réunion de Comité de Contrôle analogue fait l'objet d'un relevé des échanges et avis techniques.

Réunions de gouvernance - PLANNING PRÉVISIONNEL 2024

14 février, 15h30	Comité de Contrôle Analogue	DIJON
15 février, 10h30	Instance Économique Régionale	DIJON
06 mars, 16h00	Assemblée Spéciale	DIJON
07 mars, 10h30	Conseil d'administration	DIJON

29 avril, 14h30	Comité de Contrôle Analogue	DIJON
30 avril, 10h30	Instance Économique Régionale	DIJON
22 mai, 10h30	Assemblée Spéciale	DIJON
22 mai, 14h30	Conseil d'administration	DIJON
06 juin, 14h30	Assemblée Générale Ordinaire	DIJON

24 septembre, 10h30	Instance Économique Régionale	Lieu à définir
24 septembre, 14h30	Comité de Contrôle Analogue	Lieu à définir
26 septembre, 10h30	Assemblée spéciale	Lieu à définir
26 septembre, 14h30	Conseil d'administration	Lieu à définir

05 décembre, 10h30	Instance Économique Régionale	Lieu à définir
05 décembre, 14h30	Comité de Contrôle Analogue	Lieu à définir
12 décembre, 10h30	Assemblée Spéciale	Lieu à définir
12 décembre, 14h30	Conseil d'administration	Lieu à définir



Fait le 06/06/2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jean-Claude LAGRANGE